

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph VIALATOUX

Les deux conceptions sociale et  
individualiste de l'homme

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1910, tome 12, p. 369-375

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# Les deux conceptions sociale et individualiste de l'homme

## Analyse d'un Cours

### 1. — Principes

I. — Prenons dans la réalité des faits le point de départ de notre philosophie de l'homme.

Partout et toujours, jusqu'aux confins du monde et jusqu'à la préhistoire, on trouve les hommes en société « comme les fourmis en fourmilières et les abeilles en ruche » L'homme, quoi qu'en ait dit J.-J. Rousseau, est un être sociable par essence : « l'état de nature » dans lequel il aurait vécu insociable et heureux, avant que la société eût commis son méfait, est un rêve et un paradoxe. C'est seulement sous l'action féconde de la société que l'homme s'épanouit et qu'il est pleinement *lui* ; alors que l'animal naît parfait, selon la juste expression de de Bonald, il naît, lui, *perfectible* ; il n'apporte, en naissant, qu'un germe, qui demande à grandir ; et, seule, la société lui donnera la greffe qui lui fera porter tous ses fruits. La prétendue liberté que l'homme apporte en naissant est un leurre ; elle n'acquiert sa réalité que si elle trouve dans la société le lieu de son développement. Aristote a eu raison de définir l'homme un animal social.

De ces principes faut-il fournir des preuves ?

Considérez l'enfant, avant sa naissance même et dès sa conception, il a besoin de sa mère ; sa mère elle-même ne peut être seule, elle a besoin de la protection

de l'homme. Et voilà que l'homme, dès son premier jour de vie, est un produit de la famille, c'est-à-dire déjà d'une société. Et les familles, à leur tour, véritables cellules sociales, que sont-elles dans l'isolement ? Elles sentent la nécessité de se réunir et sont, en dehors de la société qui les maintient, fatalement condamnées à périr. Elles seront sauvées par un échange mutuel de services.

En résumé, sans société, pas de famille ; sans famille, pas d'individu. Concluons : l'individu n'atteindra son développement que dans et par la société.

Avant d'opposer, à cette conception sociale, la conception individualiste de l'homme, interprétons le fait social constaté. L'homme dépend étroitement de son milieu ; rien n'est plus faux que ce principe posé par l'esprit révolutionnaire : « Les hommes naissent et demeurent libres. » « Libres » est ici synonyme « d'indépendants ». Or l'homme ne naît pas indépendant ; il naît enchaîné par le lien social. Mais alors se présente la conception solidariste, qui interprète le fait de cette solidarité humaine comme un mécanisme, tout semblable au mécanisme céleste ou au système des lois organiques qui président à la vie animale. Si l'on veut, en parlant de solidarité sociale, soumettre l'humanité à une fatalité physique, nous ne pouvons nous entendre. Comment, d'une série de phénomènes coordonnés en lois, déduira-t-on jamais la plus humble maxime morale, la plus faible conscience d'une obligation et d'un devoir ? Cela est d'un autre ordre, dit excellemment Pascal : Solidarité, c'est pour nous *responsabilité commune*. Et cette responsabilité puise sa réalité dans une loi morale, qui est une loi divine ; la solidarité humaine vient de Dieu, réalité morale, ou bien elle n'est pas.

II. — En face de cette conception sociale, se dresse

la conception individualiste de l'homme. Ici, la société n'est plus le facteur de l'individu, elle est son produit. L'individu, indépendant d'elle puisqu'elle est son œuvre, lui pose ses conditions et impose son droit avant de s'engager dans son sein. Et, dès lors, le devoir social ne garde plus qu'une signification utilitaire ; c'est le règne sauvage du « chacun pour soi » ; c'est la guerre sans merci des intérêts et des plaisirs ; l'égoïsme aveugle et féroce se déchaîne et triomphe. L'homme, essentiellement libre, impose à la société qui résulte de son consentement, la loi de sa volonté isolée.

Cette conception conduit nécessairement à l'émancipation de toute loi sociale, c'est-à-dire à l'arnachie. Ou bien, le choc de ces libertés devenant intolérable, l'individualiste confiera à l'Etat le contrôle universel de leur fonctionnement. Ni Dieu, ni maître, ni frères. Cette conception, athée dans son principe, est, dans ses conséquences, anarchiste ou statolâtre.

Concluons donc sans hésitation, que l'homme est un être social ; il appartient à la société. Gardons-nous toutefois d'abuser ici de la théorie organiciste, qui fait de la sociologie une biologie. Dans le corps vivant, l'organe est tout ce qu'il est en vue de l'ensemble. Dans la société, au contraire, l'organe a sa dignité de personne. La société n'est pas une fin en elle-même ; sa fin est dans la personne humaine complète. L'homme est un *autonome*, mais il est dépendant du devoir social.

III. — Or, en fait, dans l'histoire, l'humanité, en dehors du christianisme, a été impuissante à réaliser le devoir social. C'est que, en dehors du christianisme, elle n'avait pas le *Pater*, cette prière éminemment sociale. Car de cette paternité divine seule naît la fraternité des hommes. Cette fraternité là n'est pas

abstraite ni utopique ; elle est concrète, elle est de famille et de sang.

Le *Pater noster*, en nous apprenant que les hommes sont frères, nous apprend aussi qu'en tant qu'hommes ils se *valent*, et il nous donne ainsi le fondement réel de l'égalité.

Enfin, en commandant à tous ses fils le respect égal des droits différents de chacun et de tous, ce Père céleste pose la liberté sur sa base solide.

Fraternité, égalité, liberté, nous allons du principe aux conséquences, retournant ainsi la maxime révolutionnaire et individualiste, impuissante à se déduire et à se justifier.

Cette doctrine, nous la retrouvons à toutes les pages de l'Évangile. La loi du Christ est la loi de la concorde et de l'union, de la charité et de l'amour, loi autrement sociale que la loi barbare de la lutte pour la vie.

Bientôt nous ne verrons plus, en face l'une de l'autre, que la doctrine socialiste et la doctrine catholique. Parmi nos adversaires, beaucoup se rattachent à une tradition chrétienne, parmi ceux qui nous combattent, beaucoup sont des catholiques inconscients. Il est temps de reprendre notre bien, dans le partage des idées, et de voir, partout où il s'étend, le règne de notre morale et de notre religion.

## 2. — Conséquences.

Nous savons maintenant que, pour l'individualiste, l'homme est *anome*, pour le statolâtre *automate*. Pour nous, l'homme est une personne *autonome* sous la loi de Dieu ; quelles conséquences découlent de ces principes au point de vue religieux, au point de vue familial, au point de vue économique ?

I. L'individualisme est un dissolvant du lien religieux.

Qui dit religion dit loi, discipline, soumission. En religion, l'individualisme s'appelle hérésie, c'est-à-dire choix. Aussi le protestantisme qui est l'expression vivante de l'individualisme, est-il, au point de vue religieux, inexistant. La religion en effet est essentiellement sociale, et le protestantisme, qui en fait une affaire individuelle, est en contradiction avec l'harmonie du plan divin. Tout, au contraire, dans notre religion catholique, revêt un caractère social ; si la fin du salut est personnelle, tout ce qui le gouverne est essentiellement social ; tout dans le catholicisme est l'expression d'une grande unité vitale. Nous avons oublié ce caractère de notre religion ; nous nous sommes trop souvent fait un petit Bon Dieu trop personnel ; les rites mêmes et les chants d'église sont devenus l'affaire du prêtre au lieu d'être la communion des fidèles, nous avons trop subi l'influence pernicieuse du jansénisme, ce semi-protestantisme hypocrite.

II. — Que fait de la famille l'individualisme ? Nous ne le voyons que trop, hélas ! dans notre société. La famille n'est plus, pour le droit moderne, qu'une sorte d'association provisoire. Cette petite société naturelle est devenue la victime des intérêts cupides et égoïstes, la proie du fisc et des gens d'affaires. Fonder, élever, perpétuer une famille, c'est aujourd'hui un problème angoissant. Et pourtant la famille a une fonction sociale : tant valent les familles, tant vaut la société. Mais de cette fonction sociale de la famille, il ne reste absolument rien : nos codes n'ont vu que des intérêts particuliers ; et l'on dirait que leur but a été de déssemparer ce groupe naturel. Il faut, au lieu de déraciner les familles, arriver à un système d'organisation et de législation domestiques : il faut leur donner un foyer sur la terre des aïeux. On ne bâtit pas une société dans le vide, et les déracinés n'ont aucun intérêt

à sa conservation ; or, c'est dans la famille que sont les racines de la société.

III. — Dans l'ordre économique, le désarroi est profond. L'antagonisme des intérêts, la lutte sauvage dans laquelle chacun ne songe qu'à soi, tel est le caractère de notre société moderne, où tout est laissé à l'égoïsme aveugle et féroce. On a séparé les hommes et on a abouti à une bataille générale des libertés isolées et des cupidités effrénées. Le travail véritablement producteur est mis au second plan ; la spéculation avide trône au premier rang. L'intérêt privé du moment tarit presque toutes les sources de la productivité nationale. Il est impossible qu'une société soumise à ce régime jouisse d'une paix assurée. Avant tout il faut améliorer la condition des classes industrielles et agricoles. La liberté individuelle laissée à elle-même est une duperie ; un seul régime peut assurer au travailleur l'indépendance : *l'organisation professionnelle*. Il faut que le corps social soit une immense société en participation. Aujourd'hui les événements eux-mêmes d'organisation syndicale nous tracent la voie : il faut revenir, sur des bases nouvelles, au régime corporatif ; c'est-à-dire : 1° union de tous les membres d'une même profession ; 2° nécessité des conseils syndicaux mixtes, patrons et ouvriers ne pouvant faire partie au même titre d'une même association. Ni confusion, ni séparation, mais union dans la distinction. Un véritable corps représentatif, législatif et judiciaire de la corporation pourra ainsi être constitué.

Les conseils syndicaux y auront leurs fonctions : l'organisation de l'apprentissage, l'établissement des tarifs du travail et de la vente, l'assurance des membres, le crédit mutuel : etc., etc.

C'est là, à notre sens, l'unique solution des difficultés actuelles, parce que, seule, elle écarte la solution

individualiste. Il faut que le capital soit l'instrument du travail, mais qu'il ne soit pas son despote ; et alors l'ouvrier ne confondra plus avec l'entrepreneur capitaliste le vrai et légitime patron. Car le capital est nécessaire, mais n'est fécond que s'il est uni au travail. Lisez, sur ce sujet, les admirables pages de Vogelsang, traduites en français par le marquis de la Tour-du-Pin. « Il n'y a de conservateur, dit-il, que ce qui place sa racine dans le passé et son but dans l'éternité. Seul ce qui est en marche, plein de forces vitales, peut être conservateur. On conserve le jeune homme en le plaçant dans les meilleures conditions physiques et morales d'un bon développement. Il est vrai qu'un cadavre peut se conserver quelque temps, mais à la seule condition d'être embaumé. Et c'est cette momification que de tous côtés les organes ploutocratiques et officieux exaltent comme étant le véritable conservatisme. » <sup>(1)</sup>.

J. V.

<sup>(1)</sup> Morale et économie sociales, collection Science et Religion. Page 22.